



accusation a tort de fraude

Par **nebrick**, le **18/04/2012** à **20:06**

bonjour

je ne sais plus quoi faire

je vais essayer de vous expliquer : je suis rentrer en hlm au mois de juillet faire par tel contrat et résiliation de edf de l ancien et nouveau appartement je part dans la famille jusqu en septembre dans la famille je reviens on me coupe l électricité sous prestesse pas de contrat je refais une demande il ne veulent pas reconnaître qu il on pas pris ma première demande en considération bref c est de la mienne et il y a une semaine on me coupe le gaz je vous le met dans le mille absence de contrat et le pire m accuse de fraude sur matériel et rétablissement illicite du gaz c est grave moi qui na meme pas fais la différence entre le compteur d eau et du gaz femme seule de surcroîts avec des enfants de bas ages la dernières 2 mois je ne savais mm pas qu on pouvait frauder du gaz et sur un palier hlm on n importe qu il peur y accéder enfin ma question est es-que je peux faire pour prouver que j ai rien avoir avec se truc et remettre le gaz car sa caille je veux bien admettre qu il y a eu un bogue sur le contrat moi pas fais gaffe car tous est prelever mm edf merci de me renseigner pour retablir la veriter et mon gaz dois je porter plainte je signal qu il mon rien envoyer a ce jour soit disant que je dois avoir pv et facture alors que sa fais une semaine couper